

# Compte-rendu du conseil municipal extraordinaire du 05/08/2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 02 août 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

**Présents** : F. LEROY, J. BASNIER, S. ANNE, N. CRIAUD, M. ADRIEN, M. BRULETTI, V. PAUL, P-E PHILIBERT

**Représenté** : M. MONBEL (pouvoir donné à F. LEROY), G BAILLEUL (pouvoir donné à M. PILATTE (absent))

**Absent** : M. ISABEL, M. PILATTE, E. TROLONG, F. LALOUX

## **1. Nomination du secrétaire de séance**

Stéphanie ANNE est nommée secrétaire de séance

## **2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 04/06/2019 est adopté *à l'unanimité*.

## **3. Logement de l'école**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des personnes souhaitent louer le logement de l'école à compter de la semaine 32 pour un loyer mensuel de 550 € hors charges. En application de l'article L2122-22-5 du CGCT, le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat, la charge de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.*

## **4. Huisseries de la Mairie**

Madame le Maire informe qu'il faut déposer une déclaration préalable à Bessin Urbanisme avec consultation des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour le remplacement des huisseries de la Mairie. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour habilitier le Maire à signer, au nom de la Commune, les documents d'urbanisme pour la déclaration préalable concernant un bâtiment dont la Commune est propriétaire.

Madame le Maire précise que l'ABF ne validera pas un changement partiel des huisseries actuelles en bois sans volet par des huisseries en PVC avec volet.

Pour rappel, trois devis ont été réalisés :

- B'Plast pour un montant de 10 582.70 €

- Thierry Ménard pour un montant de 10 309,80 €
- AV Menuiserie pour un montant de 12 459.84 €

Après cet exposé, le Conseil Municipal préfère étudier l'option d'un remplacement partiel par des huisseries en bois équivalentes en conservant les fenêtres encore en bon état. Le Conseil Municipal évoque également la possibilité de contracter un prêt plutôt que l'autofinancement du projet.

Le Conseil Municipal décide, d'un commun accord, de reporter ce point à une séance ultérieure.

## **5. Colombarium**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut déposer une déclaration préalable à Bessin Urbanisme avec consultation des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour le projet du colombarium.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour habilitier le Maire à signer, au nom de la Commune, les documents d'urbanisme pour cette déclaration préalable concernant un terrain dont la Commune est propriétaire.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer les documents d'urbanisme de la déclaration préalable pour le projet de colombarium au nom de la Commune, cette dernière étant propriétaire du terrain.*

## **6. Urbanisme**

Madame LEROY propose au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire ou de déclaration préalable déposées au nom de la Commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés par ces demandes.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les documents d'urbanisme de toutes les demandes de permis de construire ou de déclarations préalables déposées au nom de la Commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés par ces demandes.*

## **7. Questions diverses**

Il est proposé de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal :

- Possibilité que les urnes funéraires puissent être posées sur les tombeaux. Madame le Maire va étudier la question qui sera revue à une séance ultérieure.
- Etude de la Subvention pour l'ASPC et l'Amicale Bouliste Crocusienne au prochain Conseil Municipal. Madame le Maire prend note de la requête.
- Des subventions intercommunales, départementales ou régionales pour le désamiantage des bâtiment du terrain de foot. Madame le Maire se renseignera auprès des différentes instances et reviendra vers le Conseil lorsqu'elle aura les renseignements.

Madame BOISSEL, Isigny-Omaha Intercom étudie la possibilité de verser une subvention à la commune pour le projet de la réfection de la clôture du terrain de foot.

Le prochain Conseil aura lieu le 16 septembre 2019 à 20h00.

**Fin de la séance à 21h08**

